



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## établissements

Question écrite n° 101411

### Texte de la question

M. Éric Elkouby attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la protection des lycéens durant l'état d'urgence. Ce dernier préconise qu'il n'y ait pas de rassemblements devant les établissements scolaires mais parallèlement, le code de la santé publique interdit de maintenir les élèves fumeurs dans l'enceinte sécurisée des lycées. Ils exercent donc leur droit de sortir et se trouvent ainsi exposés à des risques potentiels. En conséquence, il souhaite savoir de quelle manière cette situation pourrait être gérée pour que les lycéens concernés ne soient pas en danger lorsqu'ils sortent de l'enceinte de leur établissement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Elkouby](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101411

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 décembre 2016](#), page 10474

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)